

Les associations de parents d'élèves
Collège Pierre de Ronsard
27 bd du Général Giraud
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex

Saint-Maur-des-Fossés, le 24 mars 2017

Objet: Demande d'un(e) infirmier(ère) et d'un(e) assistant(e) du service social au sein du collège Pierre de Ronsard à Saint-Maur-des-Fossés (94100).

Copie à M. François, Principal du collège Pierre de Ronsard à Saint-Maur-des-Fossés.

Madame la Rectrice,

Le collège Pierre de Ronsard est l'un des plus importants établissements publics de la commune de Saint-Maur-des Fossés, rattaché à l'académie de Créteil.

A ce jour, ce collège comporte 6 divisions par niveau, de la 6^e à la 3^e, avec plus de 29 élèves par division en moyenne.

Initialement prévu pour une capacité de 650 élèves lors de sa rénovation en 2008, son effectif est en constante progression et a très largement dépassé ce seuil, notamment en raison de la dernière modification de la carte scolaire. En effet, depuis septembre 2012, de nouvelles rues de la commune sont affectées à cet établissement, afin de soulager le collège Rabelais d'une cinquantaine d'élèves.

Le collège a ainsi vu le nombre de ses élèves augmenter chaque année : 575 élèves en 2012, 614 élèves en 2013, 650 élèves dès la rentrée 2014, 692 élèves en 2015 et 697 élèves en septembre 2016.

La croissance constante des effectifs conduit à s'interroger sur la problématique posée par l'absence d'un(e) infirmier(ère) et d'un(e) assistant(e) du service social au sein du collège depuis de nombreuses années.

Le collège a effectué des précédentes demandes d'affectation, restées sans suites.

Les représentants des associations des parents d'élèves au sein du collège Pierre de Ronsard, Association des Parents Indépendants (API), Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) et Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), ont été saisis par de nombreux parents préoccupés par ce sujet.

- **La nécessité d'un(e) infirmier(ère) au sein du collège Pierre de Ronsard**

La santé, l'information et la prévention doivent être une priorité au sein du collège.

Le personnel infirmier, tenu au secret professionnel et au secret médical, est le relais indispensable pour ces sujets entre le corps enseignement, les élèves et les parents.

Dès décembre 2008, le "Rapport de la Défenseure des enfants" (Rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies) préconise que "chaque établissement dispose d'une infirmière scolaire" pour assurer à tous une santé protégée.

Ce thème est aussi l'une des mesures phares de la Réforme de l'Education prioritaire portée le 16 janvier 2014, par M. Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale, et Mme George Pau-Langevin, Ministre déléguée chargée de la réussite éducative.

La circulaire n° 2015-119 du 10 novembre 2015 rappelle les fonctions et missions des infirmiers(ères) de l'Education nationale ainsi que l'importance de leur rôle au sein des établissements du second degré.

Il est à noter que le rôle central de l'infirmier(ère) en milieu scolaire est inscrit dans le code de l'éducation, notamment en matière de prévention de la toxicomanie (article L. 312-18 dudit code) comme en matière d'information sur la santé, la sexualité, les 1ers gestes de secours (articles L. 312-16 à L. 312-17-2 du même code).

Nous sommes convaincus que tous ces sujets sensibles ne peuvent être évoqués, de manière efficace, aux élèves sans l'appui d'un(e) infirmier(ère) au sein du collège. Placé(e) sous l'autorité du Principal, ce personnel infirmier pourrait alors promouvoir et mettre en œuvre une réelle politique de santé, d'information et de prévention en faveur de tous les élèves scolarisés.

De plus, l'infirmier(ère) est un acteur clé lors de l'accueil des élèves en situation de handicap au sein du collège et pour leur suivi.

Ce sont précisément pour toutes ces raisons que nous sollicitons, auprès de votre académie, la nomination d'un(e) infirmier(ère) en urgence au sein du collège Pierre de Ronsard.

- **La nécessité d'un(e) assistant(e) du service social au sein du collège Pierre de Ronsard**

L'assistant(e) du service social en milieu scolaire a pour principale mission d'aider les élèves à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, en intervenant auprès des familles.

L'assistant(e) du service social est souvent en première ligne lorsque des élèves traversent des périodes difficiles et/ou en cas de décrochages scolaires.

Tenu(e) au secret professionnel, son rôle est multiple : analyser la situation des élèves en difficulté,

informer sur les droits, accompagner dans les démarches, jouer un rôle de médiation, accompagner l'établissement sur les questions d'ordre social et participer aux actions collectives de prévention.

Le texte relatif à « l'organisation administrative et financière des collèges et des lycées », issu du décret n°76-1305 du 28 décembre 1976, précise le rôle crucial joué par l'assistant(e) du service social.

L'article 2 du décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 clarifie les missions de l'assistance sociale "au sein des établissements publics de l'Etat".

Il faut rappeler que le contexte économique actuel creuse, toujours un peu plus, les inégalités scolaires.

Le collège Pierre de Ronsard est d'ailleurs l'établissement public du second degré qui a le taux de PCS défavorisées le plus élevé de la ville de Saint-Maur-des-Fossés, et par conséquent, un grand nombre d'élèves boursiers, toujours en augmentation : 115 élèves boursiers en 2016/17 contre 83 en 2014/15, soit une augmentation de 38% en deux ans.

En pratique, l'assistant(e) du service social aura pour vocation d'accompagner les familles et élèves en difficulté, qui le souhaitent, lors de la préparation des dossiers de bourses, fonds sociaux et autres aides financières.

Actuellement ce rôle est assuré par le Principal, son adjointe ou la CPE, en plus de leurs responsabilités.

Ce sont précisément pour toutes ces raisons que nous sollicitons, auprès de votre académie, la nomination d'un(e) assistant(e) du service social en urgence au sein du collège Pierre de Ronsard.

Pour rappel, l'un des trois axes du contrat d'objectifs, en cours de signature, entre le collège, le Rectorat et l'Inspection académique est « l'adaptation à un nouveau public », conséquence des changements de la carte scolaire et de l'augmentation des effectifs. C'est un objectif majeur pour le collège Pierre de Ronsard et l'affectation d'un(e) infirmier(ère) et d'un(e) assistant(e) du service social entre parfaitement dans le cadre de ce contrat.

Enfin, il est également important d'évoquer le rôle majeur de l'infirmier(ère) et de l'assistant(e) du service social lors des différents comités et commissions (CESC, CHS...) au sein du collège.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Les représentants des associations de parents d'élèves du collège Pierre de Ronsard

Michel Roux, API



Sabine Damez, FCPE



3

Luc-Vincent Berruet, PEEP



